

METTRE EN PLACE DES SOCLES DE PROTECTION SOCIALE AVEC L'OIT ENSEMBLE, CHANGEONS LA VIE DE MILLIONS DE MIGRANTS

UNE POPULATION SANS AUCUNE PROTECTION SOCIALE

Aujourd'hui, le nombre de personnes ayant quitté leur pays d'origine serait de 232 millions, soit 3 pour cent de la population mondiale. Les raisons qui poussent au départ sont multiples et vont du manque de perspectives d'emploi à la nécessité de fuir les conflits ou les conséquences du changement climatique. Les migrants englobent les travailleurs migrants en situation régulière, les travailleurs saisonniers, les étudiants, les marins, les réfugiés, les travailleurs domestiques, ainsi que les travailleurs migrants de l'économie informelle et en situation irrégulière.

De plus en plus de personnes franchissent les frontières suivant des schémas de migration divers, y compris du Nord vers le Sud, du Sud vers le Sud, ou selon des mouvements circulaires, saisonniers voire plus complexes. Les migrants connaissent souvent des conditions de travail défavorables à bien des égards; ils ont peu de droits, souffrent de discrimination et sont exclus de la société.

L'un des principaux obstacles pour les migrants est l'absence de couverture en matière de protection sociale. Ils n'ont souvent pas droit à une protection sociale dans leur pays d'accueil ou ne peuvent pas prétendre aux prestations sociales quand ils retournent dans leur pays d'origine.

L'OIT a pour mission d'étendre la sécurité sociale à tous ceux qui en ont besoin. Cette mission a récemment été confirmée par la Recommandation (n°202) sur les socles de protection sociale, 2012, à travers laquelle, les Etats membres réaffirment comme besoin économique et sociale la nécessité de combler les lacunes en matière de couverture sociale pour une croissance équitable, une cohésion sociale et un travail décent pour tous.

LA SECURITE SOCIALE EST UN DROIT DE L'HOMME UNIVERSEL

Le droit à une protection sociale pour les migrants est garanti par un cadre juridique international composé des conventions et des recommandations de l'OIT :

- la Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952;



- la Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949;
- la Convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962;
- la Convention (n° 143) (dispositions complémentaires), 1975;
- la Convention (n° 157), 1982, et la Recommandation (n° 167), 1983, sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale; et
- la Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012.

AIDER LES TRAVAILLEURS MIGRANTS MOLDAVES DE RETOUR CHEZ EUX A PERCEVOIR UNE RETRAITE

Veaceslav Bicbaev est un retraité moldave de 65 ans qui a travaillé plusieurs années en République Tchèque.

“ Quand je suis parti à la retraite et que je suis rentré en Moldavie, j’ai essayé de voir si je pouvais toucher ma pension tchèque. Les choses semblaient très compliquées, j’ai donc abandonné l’idée. Mais plus tard, un ancien collègue m’a dit que la Moldavie avait signé un accord de sécurité sociale avec la République tchèque. J’ai rempli les papiers nécessaires et maintenant je perçois ma pension tchèque. C’est une somme d’argent importante, surtout que ma pension moldave est trop faible pour subvenir à mes besoins. ”



Grâce au soutien financier de l’UE (2011-2014) et de la Roumanie avant elle (2009-2011), l’OIT a financé une vaste campagne d’information et a renforcé la capacité de la Moldavie à négocier et à appliquer des accords de sécurité sociale bilatéraux avec plusieurs pays destinataires.

DU DROIT A LA REALITE GRACE A VOTRE SOUTIEN

L’OIT et ses partenaires des Nations Unies travaillent depuis longtemps de concert pour fournir une protection sociale étendue aux migrants. Grâce à vous, nous pouvons étendre notre aide dans un plus grand nombre de pays à travers le monde.

Vous pouvez nous aider à:

- Renforcer les capacités en matière de négociation et mettre en œuvre des accords de sécurité sociale bilatéraux entre les pays d’origine et les pays d’accueil.

200 000 USD par an

- Faciliter la coopération et les échanges Sud-Sud entre les pays qui sont confrontés à des difficultés similaires en étendant la protection sociale aux migrants.

100 000 USD par an

- Etablir et renforcer des politiques et des programmes qui ont pour objectif de renforcer la résilience des populations menacées par des catastrophes naturelles, d’améliorer les moyens de subsistance et d’empêcher les migrations forcées.

300 000 USD par an

- Appuyer les réformes juridiques visant à étendre la protection sociale aux migrants et la ratification des conventions de l’OIT.

200 000 USD par an

- Rédiger un guide pratique multilingue en étroite collaboration avec les initiatives en cours dans différents pays.

150 000 USD par an

- Soutenir l’application pratique des conventions de l’OIT visant à améliorer les services d’assistance avant le départ et après l’arrivée et les outils pour les migrants, notamment les campagnes d’information.

200 000 USD par an

A L’ECOUTE DE VOS AMBITIONS

En tant que donateur, vous recevrez des rapports réguliers sur les progrès effectués et vous avez accès aux activités du projet en cours et aux indicateurs de performance.

Pour discuter plus amplement de vos besoins et des façons d’améliorer la vie de millions de migrants et de personnes qui, sans cette aide, seraient contraintes de migrer, vous pouvez contacter:



Clara Van Panhuys,

Chargée de mission en protection sociale
vanpanhuys@ilo.org

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE:



<http://flagship.social-protection.org>



ET SUIVEZ-NOUS:



www.facebook.com/SPplatform



www.twitter.com/soc_protection



www.youtube.com/user/Ilotv



www.linkedin.com/company/social-protection-platform